



PROCES-VERBAL
de la séance ordinaire du mardi 25 novembre 2008

Présidence: Jean-Claude Bédert

Ouverture: 20 heures

Appel: 48 membres présents, 5 membres excusés, 1 membre absent

Excusés	
	Pierre Aepli
	Robert Damond
	Fabio Di Sanza
	Bernard Nicolier
	Arnaud Vanni
Absent	
	André Meylan

Le quorum est atteint: 87%

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 16 septembre 2008.
2. Communications du Président.
3. Communications de la Municipalité.
4. Élection du remplaçant de Mme J. Prêlat (PSRV) à la Commission permanente d'urbanisme.
5. Election du remplaçant de M. P.-F. Charmillot (PSRV) à l'AIER.
6. Dépôt du préavis N° 59-2008 – Demande d'un crédit d'étude pour l'établissement d'un plan directeur de l'éclairage public « Plan lumière ». Dépôt du préavis et nomination d'une commission (Pdt. PSRV, rapp. Rad.).
7. Dépôt du préavis N° 60-2008 – Demande d'un crédit d'étude pour la rénovation et la transformation de l'immeuble communal sis rue du Temple 2. Dépôt du préavis et nomination d'une commission (Pdt. Rad., rapp. PSRV).
8. Dépôt du préavis N° 61-2008 – Demande d'un crédit de construction pour la réalisation de la 2^e étape du collecteur d'eaux usées ainsi que des conduites d'eau potable et de gaz dans l'ouest rollois. Dépôt du préavis et nomination de la commission (Pdt. PSRV, rapp. Lib.)
9. Préavis N° 53-2008 – Demande de crédits complémentaires au budget 2008 - rapport de la Cofin.
10. Préavis N° 55-2008 – Demande d'adhésion de la Commune de Rolle au Conseil régional - rapport de la commission.
11. Préavis N° 56-2008 – Demande d'un crédit de construction pour l'assainissement (collecteurs eau et gaz) des secteurs « Aux Prés du Gaud » et « Bellefontaine » – rapport de la commission.
12. Complément de réponse de la Municipalité à la motion Michel Deruaz demandant l'étude d'une fusion de communes de la région.
13. Motion Patrick Bréchon « Pour des logements à prix abordables ».
14. Divers et propositions individuelles.



A 20h05 la séance est ouverte; le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes au Château et annonce une modification de l'ordre du jour afin de pouvoir procéder à l'assermentation d'un nouveau conseiller. Cette modification est acceptée par l'assemblée et M. Yann Delévaux (Rad.) est assermenté, puis l'ordre du jour est repris.

1. Procès-verbal de la séance du 16 septembre 2008

Mme Choulat Pugnale demande si décision a été prise à propos de la somme de Fr. 4'000.- destinée à la sortie du Conseil qui n'a pas été organisée, et si cette somme peut être attribuée aux gens dans le besoin. Le Président répond que le bureau va prendre une décision à ce propos.

Le procès-verbal est modifié comme suit :

Point 10, dépôt du préavis No 49: le numéro de préavis est corrigé de 48 en 49 dans les conclusions.

Point 15, Mme Schmutz signale que la mini-déchetterie est située derrière « Les Buttes » et non pas derrière « les butts ».

Point 15, M Savelli signale qu'il n'a pas posé de question à la Municipalité à propos de l'étude faite l'année dernière par l'entreprise Transitec, mais le conseiller concerné ne s'est pas annoncé.

Le procès-verbal modifié est accepté à la majorité.

2. Communications du Président

Le Président, à la demande de M. Radoszycki, lit la lettre reçue des parents des enfants de l'école du Maupas et de L'APERRE, intitulée « les écoliers oubliés du Maupas ». Ce courrier déplore que lors de l'inauguration des nouveaux locaux, aucun municipal ou représentant politique n'ait été présent: les parents n'ont pu visiter les locaux et les classes, et ils attendent donc l'inauguration officielle. Il y est également fait mention de la sécurité car aucune mesure n'a encore été mise en place pour sécuriser les lieux; pas de passage piétons, signalisation « école » provisoire et insuffisante, pas de ralentisseurs, manque de places de parc, cour de récréation non aménagée, manque d'éclairage dans la cour. Il manque également une ligne téléphonique après 6 semaines d'exploitation, absence de serrures sur les portes à l'intérieur du bâtiment ce qui peut conduire à des problèmes avec les produits de nettoyage. Les auteurs de la lettre entendent faire partager leurs soucis par les conseillers car ils estiment que la situation devient critique.

Le courrier est signé par 47 parents.

M. Jaquet répond à cela que ce projet ambitieux qu'est le collège du Maupas avait toutes les cartes en main pour être un succès absolu à l'arrivée mais qu'en fin de compte les parents n'en sont pas satisfaits, sauf en ce qui concerne la garderie. L'absence de places de parc en suffisance a également été relevée.

Il reprend les points de la lettre et souligne que l'absence de ligne téléphonique fixe n'isole pas les enseignants qui sont tous munis de téléphones portables. Le service cantonal des bâtiments scolaires, instance censée servir de guide, a effectivement constaté que le choix fait par l'architecte pour le crépi n'est pas judicieux car trop épais et a demandé de le supprimer.

L'APERRE a écrit pour signaler des problèmes de bus au départ du collège jusqu'à la cantine et les contrôles que cela implique, ainsi qu'un trajet supplémentaires aux Buttes. M. Jaquet souligne que des rencontres ont été organisées avec des représentants de cette association et que les deux parties se sont bien comprises. Il précise également que l'APERRE effectue un excellent travail mais que ses bénévoles sont épuisés par les demandes des parents qui deviennent toujours plus exigeants.

Il entame le chapitre de la relation avec la direction des écoles et explique qu'un municipal se serait volontiers déplacé pour l'accueil des parents dont les enfants sont enclassés au Maupas afin d'avoir un échange avec eux, ce qui aurait probablement évité le courrier lu précédemment.



Il en profite alors pour émettre deux vœux; tout d'abord aux instances scolaires cantonales pour qu'elles se remettent en question, quittent leur tour d'ivoire et franchissent la muraille pédagogique dans laquelle elles se sont réfugiées, et qu'elles viennent sur le terrain pour une meilleure collaboration. Le second vœu s'adresse aux parents qui revendiquent avec une certaine arrogance, exigent toujours plus et délèguent toujours davantage leurs obligations et contribuent ainsi à l'épuisement des structures mises en place, des organes publics et politiques; il leur demande de collaborer dans un esprit constructif pour un meilleur avenir pour les enfants. Ensemble, essayons de rendre ce monde un peu moins « dingue ». Il remercie ensuite son collègue Nicolas Roland qui, sur ce projet du Maupas, a fourni un excellent travail car il n'était pas évident de conduire 3 chantiers simultanément, de livrer des locaux à la date prévue et de collaborer avec une entreprise pas toujours à la hauteur de ce qui lui avait été commandé.

M. Roland partage les points de vue de M. Jaquet; il confirme qu'il y a quelques problèmes au Maupas et qu'une avocate a été mandatée afin de défendre les intérêts de la commune. Après des heures de discussions, des conventions sont sur le point d'être signées, donc les problèmes sont en passe d'être réglés.

Le Président reprend la parole afin de lire partiellement deux lettres de démission; celle de M. Nicolas Capt (Rad.) ainsi que celle de M. Raymond-Daniel Jorand (UDC).

Mme Byrne Garelli demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en mémoire de Mme Prélat.

M. Radoszycki exprime son soutien à la Municipalité et demande si les signataires de la lettre lue par le Président ont reçu le texte dont M. Jaquet a fait part au Conseil ce soir.

M. Jaquet explique qu'une réponse a été envoyée, mais que ce n'est pas tout à fait la même que celle qu'il a lue car il n'a rédigé cette dernière qu'une demi-heure plus tôt.

3. Communications de la Municipalité

M. Roland fait part de deux communications relatives aux arbres ; premièrement, selon l'agenda des plantations, 18 arbres ont été ou seront plantés entre la station des eaux, le parking du tennis, les petits pêcheurs, le camping, les quais, le jardin anglais et l'église. Deuxièmement, après une expertise des 5 sapins au lieu dit "Les petits sapins", il a été constaté que ces arbres sont dans un état sanitaire déplorable et leur abattage est préconisé. Pas séance tenante mais l'information est affichée au pilier public car l'abattage se fera en janvier 09. Ce lieu étant mythique, il a été demandé au service technique d'étudier leur remplacement immédiat et un aménagement un peu plus adéquat de la place. Le remplacement des arbres aura lieu au printemps prochain.

M. Lecoultre demande si sur la Place des Tilleuls des arbres vont être plantés.

Réponse de M. Roland qui précise que cet emplacement sera utilisé en tant que dépôt de matériel lors des travaux de la Grand Rue, donc pas de plantation pour l'instant.

Mme Tecon fait part de la décision du TF qui a été de donner tort au TA au sujet de l'affaire Tagmuti, et la décision qui obligeait la commune de Rolle à octroyer la naturalisation à M. Tagmuti a été cassée. Si ce dernier persiste dans sa demande, cela deviendra une querelle d'avocats à voir plus tard.

Le plan de quartier Fleur d'Eau a été mis en vigueur le 12 novembre et le PPA de l'Ouest rollois est dans sa phase finale; il a été approuvé par le département de l'Economie le 20 novembre et le délai référendaire est de 20 jours.



M. Théodore prend la parole pour dire qu'il attend de connaître la suite donnée à sa motion et annonce qu'il en a remis au Président une copie avec un texte légèrement modifié.

Le Président, pour des raisons de procédure, propose d'introduire cette motion dans l'ordre du jour de la prochaine séance afin que la Municipalité puisse la traiter, et ultérieurement y apporter une réponse.

4. Élection du remplaçant de Mme Prélat à la Commission d'urbanisme

Le Président annonce la candidature de M. Patrick Bréchon proposé par le groupe rose-vert; ce dernier est élu, à mains levées, à la majorité.

5. Election du remplaçant de M. Charmillot à l'AIEP

Le Président annonce la candidature de M. Cédric Echenard proposé par le groupe rose-vert; ce dernier est élu, à mains levées, à l'unanimité.

6. Dépôt du préavis N° 59-2008 – Demande d'un crédit d'étude pour l'établissement d'un plan directeur de l'éclairage public « Plan lumière ». Dépôt du préavis et nomination d'une commission (Pdt. PSRV, rapp. Rad.).

7. Dépôt du préavis N° 60-2008 – Demande d'un crédit d'étude pour la rénovation et la transformation de l'immeuble communal sis rue du Temple 2. Dépôt du préavis et nomination d'une commission (Pdt. Rad., rapp. PSRV).

8. Dépôt du préavis N° 61-2008 – Demande d'un crédit de construction pour la réalisation de la 2^e étape du collecteur d'eaux usées ainsi que des conduites d'eau potable et de gaz dans l'ouest rollois. Dépôt du préavis et nomination de la commission (Pdt. PSRV, rapp. Lib.).

La composition de la commission appelle deux commentaires; premièrement le groupe UDC n'a pas pu fournir les commissaires requis à la commission 59 et à la commission 61, ce qui pose un problème de fonctionnement à 6. Deuxièmement le bureau est conscient de ce problème et a déjà organisé une réunion avec les chefs de groupes il y environ une semaine, et une seconde réunion est prévue pour le lendemain afin de le résoudre. M. Deruaz a proposé de placer deux commissaires radicaux afin de remplacer les commissaires UDC manquants. Le Président demande alors à Mme Jorand (chef de groupe UDC) si elle est d'accord que le groupe radical épaulé le groupe UDC dans le cadre de deux commissions afin qu'elles puissent fonctionner à 7 membres.

Mme Jorand admet que le groupe connaît quelques difficultés et souligne qu'elle assume depuis quelques mois, en interim et jusqu'à fin juin, la fonction de conseillère communale et de chef de groupe, date à laquelle M. Bédert reprendra son poste. Elle désire pouvoir travailler sereinement jusqu'à fin juin en travaillant pour le bien de la commune et le bien public. Après la perte d'un membre un nouvel élément doit être trouvé et le groupe n'a pas suffisamment de membres à placer dans les commissions. Elle souligne que selon le règlement les commissions doivent fonctionner avec au moins 5 membres. Il ne lui semble pas préjudiciable que les commissions fonctionnent à tour de rôle avec deux libéraux ou deux radicaux et que la décision est de la compétences des autres groupes.

M. Deruaz dit que le groupe radical ne revendique rien, sinon que les commissions comportent 7 membres afin de faire face aux défections, et il insiste sur ce point.

M. Goël indique que selon la répartition, son groupe a trois représentants et la droite 4 et que la répartition interne de la droite ne lui importe pas. Il désire également que les commissions



fonctionnent à 7 membres, surtout lorsqu'il s'agit d'objets lourds, sachant que souvent des membres sont susceptibles d'être absents.

M. Buvelot poursuit en disant qu'il faut tenir compte de la situation mais que le système doit fonctionner; il est prêt à envisager toutes les solutions pour trouver la moins mauvaise d'entre elles.

Le Président explique que selon le règlement – article 37 – il faut 5 membres à une commission pour qu'elle puisse fonctionner. Par ailleurs, l'article 40 stipule que l'assemblée peut elle-même nommer les commissions. Le Président continue en disant qu'il a aussi envie que les commissions fonctionnent à 7 membres, et demande donc à l'assemblée de bien vouloir voter pour approuver, ou non, la composition des commissions 59, 60, 61.

M. Deruaz ajoute que si le Conseil vote, les membres ne pourront être remplacés car ils seront élus.

M. Radoszycki prend la parole pour préciser que selon l'article 40, seules les commissions permanentes sont élues par le Conseil; les commissions ad hoc, elles, sont élues par le bureau.

M. Peter complète en disant que ces commissions sont nommées par le bureau et qu'ensuite elles se gèrent de façon autonome.

Le Président demande alors à l'assemblée d'entériner les nominations des 3 commissions, 59, 60, 61.

M. Martin lit alors le deuxième alinéa de l'article 37 «Une représentation équitable des groupes politiques doit être assurée pour la formation des commissions. On appelle groupe politique tout groupe issu des élections.»

Le Président conclut en disant qu'il est bien conscient du problème, qu'il s'agit d'une situation de crise et que c'est pour cette raison qu'une réunion des chefs de groupes et du bureau est agendée au lendemain.

Composition de la commission N° 59: président Serge Martin; rapporteur Joséphine Byrne Garelli; Lucette Schmutz, Pierre Beck, Pierre Hunziker, Paul Veyrassat, Laurent Gemelli.

Composition de la commission N° 60: présidente Pascale Vollenweider; rapporteur Richard Lecoultre; Jürg Schmutz, Myriam Omenetto, Joëlle Piezin, Max Radoszycki, Bernard Nicolier.

Composition de la commission N° 61: président Jean-Noël Goël; rapporteur Christian Hay; Fabien Jaquet, Pierre Maeder, Pierre Beck, Cédric Echenard, Monique Pugnale.

9. Préavis N° 53-2008 – Demande de crédits complémentaires au budget 2008 – rapport de la Cofin.

M. Théodore, rapporteur, lit les conclusions du rapport qui sont d'accepter le préavis municipal **amendé**.

La discussion sur le premier amendement du compte 1500.3659 est ouverte et le syndic informe l'assemblée que la Municipalité accepte ces amendements.

La discussion n'est pas demandée et est alors refermée; on passe au vote sur cet amendement qui est accepté à la majorité.

La discussion sur le deuxième amendement du compte 1310.3011 est ouverte et aussitôt refermée.

On passe au vote sur cet amendement qui est accepté à la majorité.

La discussion sur le troisième amendement du compte 1300.3011 est ouverte et aussitôt refermée.

On passe au vote sur cet amendement qui est accepté à l'unanimité.



La discussion sur le quatrième amendement du compte 4720.3147.1 est ouverte et aussitôt refermée.

On passe au vote sur cet amendement qui est accepté à l'unanimité.

La discussion sur le cinquième amendement du compte 6100.3185 est ouverte et aussitôt refermée.

On passe au vote sur cet amendement qui est accepté à l'unanimité.

La discussion sur le sixième amendement du compte 6100.3185 est ouverte et aussitôt refermée.

On passe au vote sur cet amendement qui est accepté à l'unanimité.

Ouverture de la discussion sur le fond qui est aussitôt refermée et le résultat du vote sur le préavis municipal N°53-2008 montre l'acceptation de ce préavis amendé à l'unanimité.

En conclusion, la Commission vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis **amendé** N° 53-2008 de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la Commission permanente des finances,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

D'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires à hauteur de CHF 264'434.95 sur l'exercice 2008, selon tableau ci-dessous: .

N° Compte	Intitulé	Budget 2008	Comptes 2008	Crédit demandé	Crédit amendé
1310.3011	Traitements, Sécurité au travail	0.00	10'296.95	10'296.95	10'296.95
1500.3659	Dons, aides, subv. Casuels	19'500.00	32'869.00	13'369.00	0.00
N° Compte	Intitulé	Budget 2008	Prévision 2008	Crédit demandé	Crédit amendé
1010.3185	Honoraires	0.00	17'500.00	17'500.00	17'500.00
1310.3011	Traitements, Sécurité au travail	0.00	75'000.00	64'704.00	12'200.00
1300.3011	Traitements	0.00	15'500.00	15'500.00	5'000.00
3100.3141	Entretien terrain, places	0.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00
3100.3141	Entretien terrain, places	0.00	9'438.00	9'438.00	9'438.00
4720.3147.1	Entr. cours d'eau	0.00	27'400.00	27'400.00	0.00
6100.3185	Personnel aux. + Securitas SA	0.00	12'818.00	12'818.00	0.00
6100.3185	Personnel aux. + Securitas SA	0.00	5'500.00	5'500.00	0.00
8300.3122	Achat gaz pour l'année 2008	1'666'510.00	1'866'510.00	200'000.00	200'000.00

Le Préavis N° 53 amendé est accepté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance le 25 novembre 2008



10. Préavis N° 55-2008 – Adhésion au Conseil régional du district de Nyon – rapport de la commission

M. Schmutz, rapporteur, lit les conclusions du rapport qui sont d'accepter le préavis municipal, sans amendement.

La discussion sur le fond est ouverte.

M. Veyrassat explique qu'il n'est pas favorable à la participation au Conseil régional mais est d'accord avec le principe d'une coopération, sans institution et secrétariat permanent. Il désire une coopération « à la carte » et non pas basée sur une institutionnalisation.

M. Deruaz poursuit en disant qu'en tant que commissaire il était de l'avis de M. Veyrassat. Après une réflexion approfondie, il estime qu'avoir quelqu'un qui propose des projets implique un centre de décisions; à présent il est donc favorable à ce conseil régional.

M. Schmutz défend les conclusions du préavis en exposant que cette adhésion est nécessaire, que ce conseil fonctionne bien et que Rolle se doit d'être liée à cette institution.

M. Radoszycki rétorque que c'est un beau projet mais qu'il est dévastateur sur le plan financier car la commune devrait payer une cotisation de Fr. 125'000.- durant une dizaine d'années. Après quelques années d'adhésion, si la commune de Rolle constate qu'elle n'en a retiré ni bénéfice ni intérêt, le conseil pourra décider d'un retrait; il y a toutefois un point du règlement qui stipule qu'elle devra tout de même payer la cotisation durant deux années supplémentaires. Il aimerait savoir, concrètement, ce que Rolle pourra en retirer.

M. Schmutz dit que la somme à verser pourra, par le biais de l'institution, nous apporter de nombreux bénéfices.

M. Hay, qui explique que les libéraux sont divisés, souligne que certains d'entre eux sont favorables à cette adhésion pour la vision d'avenir, le travail commun et surtout la gestion de projets qui est devenue un métier à part entière hautement spécialisé. Il met en exergue le fait que ce conseil offre des gestionnaires de projets qui seront aptes à mener à terme, de façon professionnelle, les projets.

M. Nicolo relève qu'il a toujours existé des problèmes de communication avec les autres communes proches, et que ce conseil est une opportunité à saisir pour que toutes les municipalités se mettent d'accord pour une vision et un développement communs. Il estime en outre que nous nous devons d'être performants par rapport aux citoyens de Rolle et des communes alentour. Avec ce conseil, il existera une étude globale de développement pour les projets futurs.

Mme Byrne Garelli estime qu'au sein de ce conseil régional, la commune de Rolle pourra garder une forme d'autonomie.

Le Syndic répond à M. Radoszycki qui se demandait dans quels domaines il pourrait y avoir des retours sur investissement. Il en cite trois qui sont: l'office du tourisme qui bénéficierait d'une restitution financière de Fr. 2.50 par année et par habitant; le Conservatoire et les écoles de musique; le financement d'études des sorties autoroutières. Il y aura également d'autres domaines susceptibles de bénéficier d'aides diverses.

M. Radoszycki rétorque en disant qu'il a failli être convaincu par l'argument du Conservatoire de musique...

M. Nicolo dit que ce conseil existe afin de préparer des projets, qu'il est vrai que la commune de Rolle est saturée et qu'elle n'a plus guère de place pour créer des infrastructures. Mais surtout c'est un excellent moyen de mettre en accord les municipalités pour des projets concernant l'ensemble



de la population locale. Il cite l'exemple de Rolle qui n'a plus de terrain pour des salles de sport par exemple. Au vu du montant que coûtent les études, il y en a eu nombre par le passé, il est très rationnel de dialoguer, d'étudier et d'envisager des projets communs.

M. Deruaz remarque que ce conseil régional ne résoudra pas tous les problèmes de collaboration entre Rolle et les communes voisines; il a pour vocation de fédérer et d'initier, mais pas d'imposer, et de donner des directives. Il n'empiètera pas sur l'autonomie des communes mais sera un instrument

de cohésion pour une nouvelle approche des projets. Par contre, il faudra rester vigilant lorsque l'adhésion sera effective.

La discussion est close et on passe au vote sur le préavis.

Le résultat du vote montre que les conclusions du préavis 55 sont acceptées à la majorité.

En conclusion, la Commission vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à l'unanimité de ses membres, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 55-2008 de la Municipalité du 29 juillet 2008
 - Entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
 - Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,
1. Accepte l'adhésion de la Commune de Rolle au Conseil régional du district de Nyon dès le 1^{er} janvier 2009 ; la cotisation annuelle sera portée au budget 2009.
 2. Approuve les statuts du Conseil régional du district de Nyon tels que révisés et approuvés le 26 avril 2007 par le Conseil intercommunal et les communes membres du Conseil régional.

Le **Préavis N° 55** est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 25 novembre 2008

10. Préavis N° 56 – Demande d'un crédit de construction pour l'assainissement (collecteurs eau et gaz) des secteurs « Aux Prés du Gaud » et « Bellefontaine » - rapport de la commission

M. Radoszycki, rapporteur, lit les conclusions du rapport qui sont d'accepter le préavis municipal, sans amendement.

La discussion sur le fond est ouverte.

M. Veyrassat pose une question au municipal M. Zeugin à propos de l'adjudication; il précise qu'il y a eu 2 adjudications successives en raison d'un recours auprès du TA; la première adjudication a été partagée entre deux entreprises, Perrin et Bertschinger; lors de la seconde adjudication, Bertschinger a disparu. Il aimerait savoir pourquoi.



M. Zeugin répond qu'en effet, un recours avait été fait au niveau de la procédure des marchés publics car le bureau mandaté n'était pas spécialisé dans ces procédures. Comme il était distribué des mandats globaux à l'époque, on s'est retrouvés « légers » sur un point et il a fallu recommencer totalement la procédure "marché public", cette fois avec un bureau spécialisé. Il a bien sûr fallu raffermir les critères de sélection, ce qui a modifié la grille de décision ainsi que les cahiers des charges eux-mêmes. Donc il fallait quasiment repartir de zéro. C'était un bon hasard pour l'entreprise mandatée pour les deux lots au deuxième tour puisque les critères étaient totalement différents.

M. Lecoultré relève que les travailleurs sur les chantiers sont souvent mal payés et il aimerait savoir si les autorités communales ont les moyens de contrôler si les travailleurs profitent un minimum des sommes versées à l'entrepreneur.

M. Zeugin répond que dans l'établissement du cahier des charges pour les entreprises, il existe des critères relatifs à la formation, et l'accent est mis sur la présentation de preuves quant à la déclaration des salariés et des conventions de travail; ces points du cahier des charges sont vérifiés.

La discussion est alors close, et on passe au vote dont le résultat est que ce préavis est accepté à l'unanimité.

En conclusion, la Commission vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à l'unanimité de ses membres, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 56-2008 de la Municipalité du 16 septembre 2008
- Entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'octroyer à la Municipalité un crédit de Fr. 2'534'000.- pour la réalisation des travaux d'assainissement (collecteurs eau et gaz) des secteurs « Aux Prés du Gaud » et « Bellefontaine ».
2. D'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt de Fr. 2'000'000.- à cette fin, le solde étant prélevé sur la trésorerie ordinaire de la Commune.
3. D'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur une période de 15 ans.

Le **Préavis N° 56** est accepté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance le 25 novembre 2008

12. Complément de réponse de la Municipalité à la motion Michel Deruaz demandant l'étude d'une fusion de communes de la région.

M. Deruaz remercie la Municipalité de sa promptitude et incite le Conseil à accepter le complément de réponse apporté à sa motion.



Le Président ouvre et ferme la discussion puis fait voter sur l'acceptation de ce complément de réponse qui est approuvé à la majorité.

13. Motion Patrick Bréchon «Pour des logements à prix abordables».

M. Bréchon aimerait avoir l'avis de la Municipalité sur sa motion.

Le Syndic lui répond que la Municipalité a pris connaissance de ce texte, l'a analysé et a constaté que plusieurs volets sont traités dans cette motion. Elle émet un vœu concernant le titre car elle désire que cette motion soit transformée en postulat puisqu'elle contient plusieurs points et que la motion, elle, ne doit en contenir qu'un. De plus, la motion oblige la Municipalité à présenter un préavis municipal en guise de réponse. En outre, ce qu'il faut savoir, c'est que les points qui y sont mentionnés font actuellement l'objet d'une étude dont la dénomination est EES (Etude Environnementale Stratégique), étude pour laquelle il y aura encore plusieurs séances entre le comité de travail et le comité de pilotage, et qu'un rapport final paraîtra en janvier 2009. Lorsque la Municipalité sera en possession de ce rapport, il sera possible de répondre à ce postulat ainsi qu'à d'autres qui sont en attente, de façon complète et groupée.

M. Hay note que dans cette motion il est fait référence au postulat Charmillot, qui demande entre autres points, qu'une étude soit faite pour que des habitations à loyer modéré soient réalisées sur le territoire de la commune et que la gestion en soit confiée à la coopérative d'habitation. Dans le document qui nous occupe aujourd'hui, il s'agit d'alléger ou d'alourdir les comptes communaux, si c'est géré par la commune (moins à payer au canton) ou par la coopérative. Il compare avec la commune de Founex qui a hérité d'un terrain sur lequel elle fait construire des bâtiments, mais à Rolle il n'y a plus de terrain disponible. Il termine en disant que l'idée générale n'est pas mauvaise mais qu'il faut la traiter sous forme de postulat afin de ne pas faire perdre trop de temps à la Municipalité.

M. Bréchon signale qu'il y a une petite méprise dans le préambule car il ne veut pas faire appel à la coopérative, mais à la commune en tant que promoteur et propriétaire du bâtiment. Il continue en disant que c'est intéressant pour la commune d'investir aujourd'hui car la dette est à zéro, et qu'acheter un terrain serait une opportunité à saisir. Il termine en annonçant qu'il accepte de transformer sa motion en postulat.

M. Deruaz précise qu'investir, pour la commune, ne changera rien à la péréquation financière et à la facture sociale qui est calculée par rapport aux rentrées. Par contre, ce qui a un impact c'est de construire des logements avec des fonds propres que nous n'avons pas; ce qui est intéressant ce sont les rentrées locatives qui ne font pas partie du calcul de la péréquation et de la facture sociale, qui ne sont donc pas repris par le canton, mais le canton change les règles quand il le veut... Par ailleurs, investir oui, mais lorsqu'on a toutes les infrastructures nécessaires, ce qui n'est pas le cas. Pour lui, ce n'est pas le rôle d'une commune d'être promoteur ni de jouer à cache-cache avec le canton mais son rôle est de respecter ses priorités et dans cette idée de priorités, pourquoi pas des logements sociaux.

M. Nicolo rejoint M. Deruaz mais il existe un problème de fond à Rolle quant aux prix élevés des loyers. Si on ne fait rien à présent, les enfants de Rolle ne pourront pas rester à Rolle. Il s'agit de savoir si nous allons donner les moyens aux jeunes rollois de rester et de loger dans la ville de Rolle.

M. Hay redit qu'il est contre le texte de la motion car ce dernier est contraignant et qu'il dit ce qu'il faut faire et comment. Les postulats précédents vont déjà dans ce sens, la Municipalité va les étudier et ce dossier sera maîtrisé par la commune.



Mme Byrne Garelli dit que nous devons choisir nos batailles, qu'il faut savoir que des projets ne figurent pas encore sur la planification financière et que de nombreux objets sont encore à venir et à traiter.

En conclusion, le Président rappelle que la motion est devenue postulat.

Il ouvre le vote sur le renvoi du postulat à la Municipalité; le renvoi est accepté à la majorité.

14. Divers et propositions individuelles

M. Schatzmann rebondit sur la rareté des terrains rollois et évoque le manque de rapidité de la commune dans le traitement des postulats et des motions. Il reprend à son compte le postulat Charmillot dans lequel il était demandé à la commune d'étudier la construction d'appartements à loyers modérés ainsi que de locaux d'utilité publique au rez-de-chaussée; il ajoute qu'il s'est laissé dire qu'une municipalité précédente avait déjà eu des contacts assez avancés avec la coopérative d'habitation et il semble qu'il n'y ait pas eu d'accord. Donc il demande ce qu'on attend pour demander à la coopérative d'habitation d'élaborer un projet et de proposer quelque chose qui aille dans ce sens pour utiliser intelligemment ce terrain qui appartient à la commune.

M. Nicolas répond, à propos de la première partie de l'intervention de M. Schatzmann, que des délais légaux existent et que la réponse à un postulat ou à une motion bénéficie d'un délai d'une année. La Municipalité est donc encore dans les temps pour répondre au postulat Charmillot auquel il sera répondu en temps voulu.

Mme Byrne Garelli pose une question à la Municipalité en ces termes:

"Par la présente intervention, je souhaite demander à la Municipalité de préparer un bref rapport sur:

1. le nombre de classes à disposition au sein de l'arrondissement scolaire
2. le nombre de classes par cycle
3. le nombre d'élèves par classe

Mon intervention ne fait pas l'objet d'une motion, ni d'un postulat, ni même d'une interpellation. Car nous savons que la Municipalité, et les communes en général, n'ont pas grande influence sur l'utilisation qui est faite des bâtiments scolaires qu'elles mettent à disposition des écoles.

Alors mon intervention est une simple question à laquelle j'espère obtenir une réponse, même informelle.

Vous entendez comme moi les appels d'urgence pour agrandir les écoles secondaires car trois classes sont actuellement logées dans des containers au Martinet.

Ce qui est moins connu, c'est le nombre de salles libres au sein de l'arrondissement qui pourraient héberger des classes.

A ma connaissance, et rien qu'à Rolle, sept salles sont libres:

1. une des salles du Maupas
2. deux salles au nouveau collège des Buttes (y compris la salle d'informatique qui n'a, semble-t-il, jamais été utilisée)
3. deux salles au Château
4. deux salles au troisième étage de la Colonie (utilisées récemment encore pour l'école secondaire)

Au moment où nous allons prochainement ouvrir le dossier de la construction de bâtiments scolaires au sein de l'arrondissement scolaire de Rolle et environs, je crois que nous avons l'obligation de nous informer sur les infrastructures existantes".

M. Bréchon revient sur le sujet du budget "sortie conseil" qui pourrait systématiquement, chaque année lors de laquelle la sortie n'a pas été organisée, être attribué à une œuvre; il aimerait que le Conseil se prononçât ce soir sur ce principe, sachant que la décision du choix du bénéficiaire reviendrait au bureau



Le Président ouvre la discussion sur l'attribution des Fr. 4'000.- non utilisés pour la sortie 2008 ainsi que sur le principe d'une systématique.

M. Peter réveille l'assemblée en parlant fortement, puis précise que c'est au conseil de décider de l'attribution des jetons de présence et non pas au bureau.

M. Goël rappelle qu'il ne s'agit pas des jetons de présence mais du montant attribué à la sortie annuelle du Conseil. Puisque ce montant est porté au budget, il faudrait l'utiliser pour une œuvre d'utilité publique qui touche la région et il propose que le Conseil se prononce et qu'ensuite le bureau choisisse l'œuvre récipiendaire.

M. Hay est d'accord avec M. Goël sur le principe de décision du Conseil par rapport à ce montant non utilisé.

M. Deruaz est de l'avis que le Conseil fasse et profite de sa sortie, c'est important, mais trop tard pour cette année. Par contre, la somme portée sur le budget au poste "sortie Conseil" ne devrait pas être attribuée à une autre destination que celle pour laquelle elle a été prévue, ce n'est "comptablement" pas correct; il fallait en parler lors de la discussion sur le budget. Il faut également éviter de faire ce que l'on reproche souvent à l'administration communale et à la Municipalité.

M. Goël répond à M. Deruaz qu'il a raison sur le principe, mais que l'on pourrait faire une petite entorse...

Le Président veut clore ce sujet et trouver une solution; il fait voter le Conseil sur le principe de l'attribution des Fr. 4'000.- à une œuvre rolloise, ce qui est approuvé à la majorité.

M. Schatzmann revient sur son intervention précédente et dit qu'il voulait juste signaler que le dossier du Maupas ne datait pas d'hier et qu'il n'avait nullement l'intention d'attaquer la Municipalité actuelle pour la lenteur de son traitement.

M. Martin évoque la presse et les articles presque quotidiens à propos de la Municipalité et des employés de l'administration communale. Il a lu que les employés communaux ont décidé de convier les conseillères et conseillers, ce qu'il ignorait, à une réunion afin de les informer de la situation. N'étant au courant de rien, il demande à la Municipalité de pouvoir bénéficier d'une information complète lors de la dernière séance du Conseil de l'année sur ce qui est en train de se dérouler.

Le Syndic approuve l'intervention de M. Martin car ce qui a été écrit dans les journaux du jour est grave. C'est grave à cause d'une accumulation de mensonges et d'exagérations. La Municipalité n'en a pas encore débattu mais va prendre cette affaire très au sérieux car elle est dommageable à plus d'un titre. Dommageable pour la Municipalité et pour le personnel communal. Il faut savoir également que le processus d'étude et de présentation des statuts du personnel est loin d'être terminé. De plus, il semble que le bureau d'un quotidien de la région serve de confessionnal car des témoignages sont parvenus jusque dans ce bureau. Les locaux loués sont des locaux d'un journal, pas ceux d'un confessionnal.

M. Goël a reçu des courriels et des téléphones suite à la parution de ces nombreux articles dans les journaux. Il a été voté des crédits importants pour la réorganisation de l'administration communale, pour une étude par des consultants et pour renforcer le personnel; le Conseil a été favorable aux décisions relatives à un bon fonctionnement à la commune de Rolle et tout a été mis en œuvre pour que ça marche. Il est possible que la presse monte en épingle certains problèmes, mais il aimerait que ce dossier soit traité afin que le personnel bénéficie d'une bonne qualité de travail pour que la population reçoive de bonnes prestations. Il semble vraiment qu'il y ait un malaise qui doit être traité de façon à ce qu'il n'y ait pas de démissions en série. Il est inquiet de ce qu'il a lu et pense qu'il faut vraiment prendre en considération un certain nombre de points.



M. Haldimann pose une petite question; il relève que le syndic a parlé de mensonges et lorsqu'il y a mensonges il y a menteur; il aimerait savoir qui est le menteur.

Le Syndic explique que lorsqu'il parle de mensonges, il parle de la lettre du syndicat car il est faux de dire que la Municipalité n'a pas discuté avec les syndicats. Il y a eu quatre entrevues avec eux et prétendre par presse interposée qu'ils n'ont pas été reçus est un mensonge. Mais la Municipalité reviendra avec un calendrier car les statuts ont été remis à la commission du personnel le 17 avril. Après cela il y a eu des demandes de délais et ça a été repoussé. Mais des séances ont été tenues.

M. Hay précise qu'en tant que secrétaire patronal durant plusieurs années, il s'est frotté aux syndicats, aux grèves, à toutes sortes d'événements enrichissants qui servent d'expériences. Il explique que ce processus est tout à fait normal et que l'on cherche à faire beaucoup de bruit en essayant de trouver des supports pour faire pression sur l'employeur. Il accorde sa confiance à la Municipalité pour résoudre ce problème. Le Conseil n'a rien à dire dans cette affaire.

Mme Byrne Garelli dit qu'il est dangereux de débattre ce soir de ce problème et elle préfère attendre le rapport de la Municipalité.

M. Goël ajoute qu'effectivement c'est à la Municipalité de régler ce problème de personnel mais il met l'accent sur le fait qu'une bonne ambiance doit régner au sein de l'administration communale.

Mme Beck veut attirer l'attention de la Municipalité sur le mauvais état du côté droit de la route des Quatre Communes juste après le tunnel ferroviaire car il y a des nids de poules qui s'agrandissent.

La séance est ensuite levée à 22h.

Au nom du Conseil communal

Jean-Claude BEDERT
Président

Violaine CHERPILLOD
Secrétaire